

COMMUNE DE MARY-SUR-MARNE

INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION SUR LA COMMUNE DE MARY-SUR-MARNE

COÛT DE L'OPERATION : 44 308 € HT

Projet financé par



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DETR : 20 140 €

Bouclier de sécurité : 4 028 €



Bouclier de sécurité : 8 056 €

Reste à la charge de



12 084,00 € HT